

NON A L'EXTENSION D'UNE USINE D'ENROBÉ DANS PERPIGNAN!

Rassemblement citoyen et conférence de presse

Un projet d'extension d'une usine d'enrobé sur des terres agricoles fertiles et nourricières

Durant l'année 2016, la commune de Saint-Estève a entrepris (enfin...) l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), sous le pilotage de la communauté urbaine de Perpignan désormais compétente en la matière.

Au cours de la consultation, l'association « Als Horts » œuvrant pour « *la protection des terres agricoles, des espaces naturels... ; de la commune de Saint-Estève* » s'est manifestée à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics et des personnes associées pour dénoncer le projet d'extension d'une « **gravière existante** » sur une zone agricole de 7 hectares de terres maraîchères située en bordure de la ville de Perpignan, au sud-est de la commune de Saint-Estève.

La chambre d'agriculture a conforté cette analyse par un courrier du 21 novembre 2016 en indiquant que « *la création d'un sous-secteur Agr pour le « maintien de la gravière en place » va mettre en péril la production et la pérennité d'une exploitation serriste voisine. Les nuisances déjà constatées s'en trouveraient accrues en particulier l'émission de poussières sur des cultures très sensible... En conséquence, nous souhaitons que ces parcelles soient classées en zone A afin de préserver les meilleures terres et l'activité agricole présente* ».

Évidemment, la protection des sols agricoles de grande qualité agronomique en zone périurbaine est devenue désormais une priorité. Néanmoins, et contre toute attente, le PLU a été adopté en l'état par la Communauté Urbaine de Perpignan le 22 mai 2017.

Un mensonge sur l'activité réelle de l'activité dans les documents de concertation

Or, tout le monde sait très bien que le site concerné n'est pas une « gravière », mais contient surtout un site de production d'enrobés routiers exploité par un conglomérat de 3 sociétés : « Roussillon Enrobés » (filiale du groupe Colas/Bouygues), « Lafarge » et « Durand ».

En effet, la première installation d'une centrale d'enrobage sur le site date du **2 janvier 1974**, autorisée par l'arrêté préfectoral n°4 168 donné à la société CHIMIQUE ROUTIÈRE ET D'ENTREPRISE. Puis, la société ROUSSILLON ENROBES (création société et transfert) est autorisée par arrêté préfectoral n°5057 du **16 octobre 1981** à procéder à l'extension du site. Depuis le site a évolué en accord avec les services de la préfecture par le biais d'arrêtés préfectoraux complémentaires: n°5680/91 du 04/02/1991, n°4495/08 du 12/10/2008 et n°2015037-003 du 06/02/2015

Le site produit ainsi chaque année actuellement environ 200000 tonnes d'enrobés bitumineux. Il ne s'agit évidemment pas d'une carrière mais bien d'une ICPE. Le public a donc été trompé volontairement par les maires de Perpignan et de Saint-Estève pour le développement d'activités des entreprises BOUYGUES et LAFARGE.

L'absence de réaction des pouvoirs publics locaux sur des enjeux majeurs de protection des populations et de l'environnement

Mais le plus surprenant est que cette installation provoque déjà des dommages environnementaux et que le projet d'extension présente des risques sanitaires et environnementaux majeurs qui obèrent la réalisation un tel projet in situ:

- **Pollution de l'air :** Le directeur de la clinique Saint-Pierre a ainsi saisi le directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) le 18 mai 2017 en ces termes : « ... *cette structure est située à moins de 600 mètres de la clinique et elle va générer une pollution supplémentaire tant au niveau de l'air que des eaux de ruissellement qui sont à proximité d'une des alimentations en eau potable de la ville...* ». Évidemment, les populations résidentes à proximité dans plusieurs quartiers de la ville sont logés à la même enseigne que les personnes hospitalisées dans cet établissement.
- **Pollution des eaux superficielles et du fleuve la Têt :** La zone d'implantation de l'usine actuelle, et son projet d'extension, est située en zone inondable, classée en zones R1 et R2 dans le PPRI de 1994 établi sur la commune de Saint-Estève. Est-il possible d'imaginer l'extension d'une zone de production et de stockage d'enrobés à proximité d'un fleuve côtier à proximité de la méditerranée ?
- **Pollution des eaux souterraines et de l'eau potable :** Le seul forage d'eau potable (65 mètres) alimentant la ville de Perpignan et situé sur la rive gauche du fleuve se trouve à proximité immédiate de l'installation existante (forage prioritaire Els Horts, arrêté préfectoral 2012130-0016). Peut-on imaginer l'extension d'une usine de production et de stockage d'enrobés sur une zone stratégique et prioritaire de captage d'eau potable ?

Face à cette situation intolérable, les associations «Als Horts» et «En Commun 66» tiendront une conférence de presse

**Le samedi 23 février à 11 heures sur le rond-point situé devant l'usine
et informeront les habitants de la situation.**

A cette occasion, un collectif large d'associations, de citoyens et d'organisations sera créé afin de demander au maire de Perpignan, Président de la communauté urbaine, de stopper ce projet d'extension nocif pour l'avenir des habitants et en contradiction avec l'intérêt général.

A Perpignan, nous voulons aussi la démocratie et la concertation!

NOUS VOULONS UN ENVIRONNEMENT SAIN!